

République Française
Département de l'Hérault
SYNDICAT DE DEVELOPPEMENT LOCAL (SYDEL)
DU PAYS CŒUR D'HERAULT

~~~~~  
Délibération n° 2016-16 du Comité syndical du Vendredi 24 Juin 2016  
~~~~~

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ET DU COMPTE ADMINISTRATIF AFFECTATION DU RÉSULTAT BUDGET ANNEXE SCOT 2015

L'an deux mil seize le vingt quatre juin à quatorze heures trente, le Comité Syndical du SYDEL du Pays Cœur d'Hérault, convoqué sur la base de l'article L2121-17 Alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Maison de l'Economie - ZAE la Garrigue - n°5 rue de la Lucques - 34725 SAINT ANDRE DE SANGONIS à l'invitation du Président en date du 13 juin 2016.

Etaients présents ou représentés :	Olivier BRUN (représenté par Jean COSTES), Claude CARCELLER, Bernard FABREGUETTES, Joëlle GOUDAL, Audrey GUERIN (représentée par Berthe BARRE), Jean-Claude LACROIX (représenté par Laurent DUPONT), Jean-Noël MALAN, Nicole MORERE, Patrick MOROY (représenté par Rose-Marie VERDEJO), Marie-Pierre PONS, Yolande PRULHIÈRE, Frédéric ROIG, Valérie ROUVEIROL, Michel SAINTPIERRE, Philippe SALASC, Jean-François SOTO, Louis VILLARET.
Absents ou excusés :	Sébastien ANDRAL, Christian BILHAC, Marie-Christine BOUSQUET, Denis MALLET, Alain CHALAGUIER, Jacky GALABRUN, Julie GARCIN SAUDO, Vincent GAUDY, Patrick LAMBOLEZ, Gaëlle LEVEQUE, Béatrice NEGRIER, Marie PASSIEUX, Claude REVEL
Invités : 30 ; Quorum : 16 ; Présents ou représentés : 17	

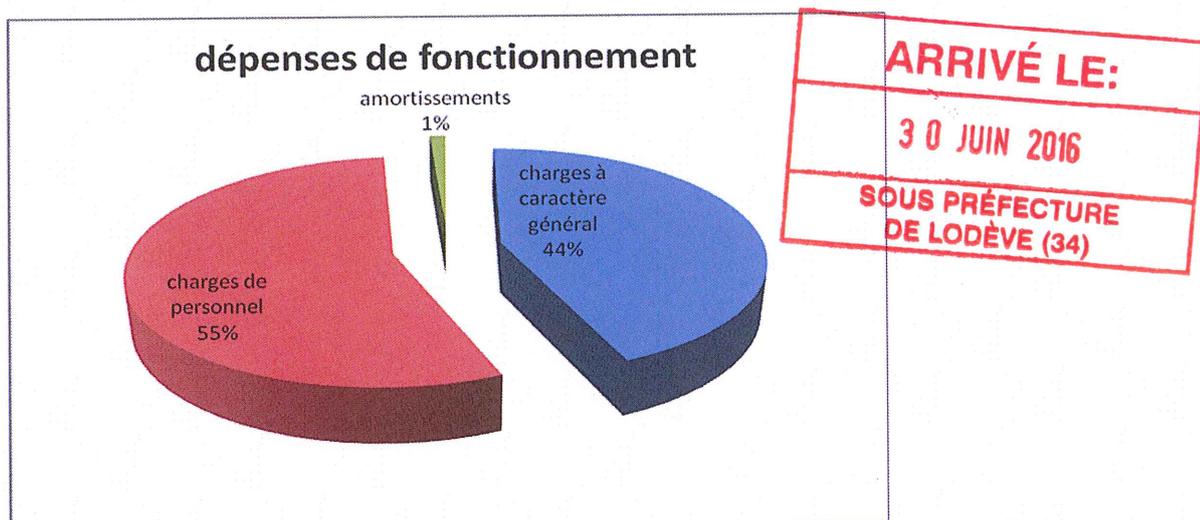
Vu les articles L.2311-5 et R.2311-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales fixent les règles de l'affectation des résultats,

Le compte administratif 2015 du budget principal fait est en concordance avec le compte de gestion établi par le Trésorier.

Ils font apparaître les éléments suivants :

En fonctionnement, les prévisions budgétaires fixées à 214.462.90 € ont été réalisées à hauteur de 65.48 % en dépenses, soit **140.446,13 €**.

Les dépenses de fonctionnement se répartissent schématiquement comme suit :



En recettes, les prévisions ont été réalisées à hauteur de **196.388,51 €** soient 91.57 %, provenant exclusivement de dotations, subventions ou participations.

Le résultat de la section de fonctionnement s'élève à 55.942,38 €

En investissement,

24.370,57 € ont été inscrits en prévisions budgétaires. Les dépenses ont été réalisées 2 %
En recettes, 4.6% ont été réalisés. Le solde d'exécution de la section s'élève à 1095.03 €.

Compte tenu du résultat antérieur et du solde d'exécution excédentaire, le résultat à affecter pour 2015 est de **158.880,82 €**.

Monsieur le rapporteur indique également qu'il est nécessaire d'approuver au préalable le compte de gestion 2015 transmis par Monsieur le Comptable Public de Clermont l'Hérault.

Le comité syndical désigne Frédéric ROIG en tant que Président de séance en remplacement de Monsieur Villaret qui assiste aux discussions et répond aux questions des délégués mais se retire au moment du vote.

Monsieur le rapporteur indique que le budget principal a un budget annexe non personnalisé et qu'il convient de voter le compte administratif en lien avec les comptes administratif et de gestion de ce budget annexe Scot afin de tenir compte des résultats d'exécution cumulés.

Le Comité Syndical

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

A l'unanimité des suffrages exprimés

- ✓ D'approuver le compte de gestion du budget principal proposé par Monsieur le Comptable Public de Clermont l'Hérault dont les résultats sont conformes au compte administratif
 - ET, hors la présence de Monsieur le Président,
- ✓ D'approuver le compte administratif du budget principal 2015 qui présente les résultats suivants :
 - Un excédent de fonctionnement pour l'exercice 2015 de **55.942,38 €**
 - Un excédent d'investissement pour l'exercice 2015 de **1.685,57 €**

Compte tenu des restes à réaliser et des résultats des exercices précédents,

- ✓ D'affecter, compte tenu qu'il n'y a pas de restes à réaliser, ni besoin de financement en investissement, ni déficit de fonctionnement antérieur, les résultats de l'exercice 2015 de la façon suivante :

Report à nouveau de **158.880,82 €**

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

VUE D'ENSEMBLE

A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A 140 446,13	G 196 388,51
	Section d'investissement	B 492,00	H 1 587,03
		+	+
REPORTS DE L'EXERCICE 2014	Report en section de fonctionnement (002)	C (si déficit)	I 101 252,87 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D (si déficit)	J 590,54 (si excédent)
		=	=
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D 140 938,13	= G+H+I+J 299 818,95
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2016 (1)	Section de fonctionnement	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 0,00	L 0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2016	= E+F 0,00	= K+L 0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E 140 446,13	= G+I+K 297 641,38
	Section d'investissement	= B+D+F 492,00	= H+J+L 2 177,57
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 140 938,13	= G+H+I+J+K+L 299 818,95

Clermont l'Hérault, le 27 juin 2016
 Le Président certifie sous sa responsabilité
 La présente délibération exécutoire le 27 juin 2016

Publiée le 27 juin 2016
 Transmise le 27 juin 2016

Le Président du Syndicat



Louis VILLARET